

Deloitte & Associés
Espace Européen de l'Entreprise
5 Allée d'Helsinki
67000 STRASBOURG

KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex

ELECTRICITE DE STRASBOURG S.A.

Société Anonyme

26, boulevard du Président Wilson
67000 STRASBOURG

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle
2018**

Deloitte & Associés
Espace Européen de l'Entreprise
5 Allée d'Helsinki
67000 STRASBOURG

KPMG Audit
Espace Européen de l'Entreprise
9 avenue de l'Europe
CS 50033 Schiltigheim
67013 Strasbourg Cedex

ELECTRICITE DE STRASBOURG S.A.

Société Anonyme

26, boulevard du Président Wilson
67000 STRASBOURG

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2018

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Electricité de Strasbourg S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont

moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.3 et 4 de l'annexe qui présentent les informations requises sur les effets de l'application des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers », normes adoptées par l'Union Européenne et applicables pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2018.

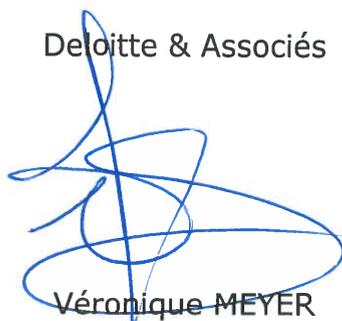
II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés

Strasbourg, le 30 juillet 2018

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Véronique MEYER

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Frédéric PIQUET



Comptes consolidés semestriels 2018

Groupe ES

- **États financiers**
 - **Notes aux états financiers consolidés**
 - ✓ **Informations générales et présentation des méthodes comptables et bases d'évaluation utilisées**
 - Note 1 : Faits marquants du premier semestre
 - Note 2 : Évolutions réglementaires et tarifaires
 - Note 3 : Principes généraux et normes comptables
 - Note 4 : Comparabilité des exercices
 - Note 5 : Périmètre de consolidation
 - Note 6 : Information sectorielle
 - Note 7 : Saisonnalité de l'activité
 - ✓ **Notes explicatives aux comptes consolidés**
 - Note 8 : Produits des activités ordinaires
 - Note 9 : Achats et variations de stocks
 - Note 10 : Dépréciations nettes
 - Note 11 : Autres produits et charges d'exploitation
 - Note 12 : Autres produits et charges opérationnels
 - Note 13 : Résultat financier
 - Note 14 : Charge d'impôt sur le résultat
 - Note 15 : Goodwill
 - Note 16 : Ensemble des immobilisations corporelles
 - Note 17 : Participations dans les coentreprises et entreprises associées
 - Note 18 : Autres actifs financiers non courants
 - Note 19 : Actifs financiers courants
 - Note 20 : Capitaux propres
 - Note 21 : Passifs spécifiques des concessions
 - Note 22 : Provisions
 - Note 23 : Passifs financiers courants et non courants
 - Note 24 : Tableau des flux de trésorerie
 - Note 25 : Autres engagements
 - Note 26 : Transactions entre parties liées
 - Note 27 : Information sectorielle
 - ✓ **Événements postérieurs à la clôture**
-

Compte de résultat consolidé

		en K€		
	Notes	30.06.2018	30.06.2017 Retraité (1)	30.06.2017 Publié
Chiffre d'affaires		372 514	380 852	427 966
Autres produits de l'activité		38 163	35 780	35 937
Produits des activités ordinaires	8	410 677	416 632	463 903
Achats et variations de stocks	9	-260 580	-260 641	-307 912
Charges externes		-14 760	-13 341	-13 341
Impôts, taxes et versements assimilés		-12 206	-13 776	-13 776
Frais de personnel		-45 275	-46 893	-46 893
Amortissements		-25 915	-24 468	-24 468
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession		-811	-1 214	-1 214
Dépréciations nettes	10	1 903	2 294	2 294
Variation de stocks de produits encours et de produits finis		26	11	11
Autres produits et charges d'exploitation	11	-5 762	-5 010	-5 010
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie		-2 663	-3 073	-3 073
Autres produits et charges opérationnels	12	-1 718	-36	-36
Résultat opérationnel		42 916	50 485	50 485
Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		-675	-603	-603
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence		42 241	49 882	49 882
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		328	300	300
Coût de l'endettement financier brut		-48	-51	-51
Coût de l'endettement financier net		280	249	249
Autres produits financiers		553	832	832
Autres charges financières		-1 815	-1 874	-1 874
Résultat financier	13	-982	-793	-793
Charge d'impôt sur le résultat	14	-15 063	-18 067	-18 067
Résultat de l'ensemble consolidé		26 196	31 022	31 022
dont résultat net part des minoritaires		322	-50	-50
dont résultat net part du Groupe		25 874	31 072	31 072

Résultat par action

Résultat de base par action		3,61	4,33	4,33
Résultat dilué par action		3,61	4,33	4,33

(1) Les données publiées au titre du 1^{er} semestre 2017 sont retraitées des impacts liés à la 1^{ère} application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (voir note 4).

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	en K€		
	30.06.2018	30.06.2017 Retraité (1)	30.06.2017 Publié
Résultat net consolidé	26 196	31 022	31 022
Variations de juste valeur des instruments de dettes	+533	+1 624	+1 624
Variations de juste valeur des instruments de dettes transférée en résultat			
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture	+3 428	-284	-284
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture transférées en résultat			
Différences de conversion			
Impôts différés	-1 214	-461	-461
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables en résultat	+2 747	+879	+879
Variations des pertes et gains actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	+3 924	+162	+162
Impôts différés	-1 256	-704	-704
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	+2 668	-542	-542
Résultat net et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31 611	31 359	31 359
dont part des minoritaires	322	-50	-50
dont part du Groupe	31 289	31 409	31 409

(1) Les données publiées au titre du 1^{er} semestre 2017 sont retraitées des impacts liés à la 1^{ère} application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (voir note 4).

Pour une meilleure lisibilité des données, le tableau ne présente pas d'information pour la part relative aux entreprises associées pour chacune de ces deux natures de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres car aucun chiffre n'est à mentionner.

Bilan consolidé

en K€

ACTIF	Notes	30.06.2018	31.12.2017
Goodwill	15	90 682	89 707
Immobilisations incorporelles		63 405	64 328
Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité	16	739 535	740 961
Immobilisations en concessions des autres activités	16	14 565	15 359
Autres immobilisations corporelles du domaine propre	16	45 324	5 689
Immeubles de placement	16	25 678	26 160
Participations dans les entreprises associées	17	21 311	28 763
Autres actifs financiers non courants	18	134 881	193 633
Autres actifs non courants		7 392	8 005
Impôt différé actif		46 628	45 133
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 189 401	1 217 738
Stocks		20 523	26 115
Créances clients et autres débiteurs		210 558	272 720
Créance d'impôt à recouvrer		2 487	6 024
Actifs financiers courants	19	56 898	18 192
Trésorerie et équivalents de trésorerie		105 844	123 047
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		396 310	446 098
Actifs détenus en vue de leur vente		8 405	5 390
TOTAL DE L'ACTIF		1 594 116	1 669 226

PASSIF	Notes	30.06.2018	31.12.2017
Capital émis	20	71 694	71 694
Primes		9 713	9 713
Réserves		227 669	203 446
Résultat		25 874	64 692
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	20	334 950	349 545
Intérêts minoritaires		4 452	474
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		339 402	350 019
Passifs spécifiques des concessions sur biens existants	21	226 801	229 987
Passifs spécifiques des concessions sur biens à renouveler	21	524 684	520 547
Provisions	22	176 707	178 812
Passifs financiers non courants	23	10 769	11 161
Autres passifs non courants		9 266	10 550
Impôts différés passif		20 076	19 496
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		968 303	970 553
Provisions	22	14 557	16 193
Passifs financiers courants	23	3 316	592
Fournisseurs et autres créditeurs		268 430	328 949
Impôts à payer		108	2 920
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		286 411	348 654
TOTAL DU PASSIF		1 594 116	1 669 226

Tableau de flux de trésorerie

en Ke

	30.06.2018	30.06.2017
Résultat net consolidé	26 196	31 022
Dotations nettes aux amortissements et provisions	26 234	24 751
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0	0
Autres produits et charges calculés	0	0
Plus et moins-values de cession	1 718	49
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	675	603
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt	54 823	56 425
Coût de l'endettement financier net	-280	-249
Charge d'impôt (y compris impôt différé)	14 990	17 994
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt (A)	69 533	74 170
Impôts versés (B)	-17 790	-17 282
Détail de la variation du BFR lié à l'activité :		
Variation de stock	5 592	5 378
Variation des créances d'exploitation	104 130	68 679
Variation des dettes d'exploitation	-82 259	-55 375
Variation de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)	-16 750	-4 990
Variation des autres créditeurs et débiteurs	1 678	-7 383
Variation du BFR lié à l'activité (C)	12 391	6 309
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	64 134	63 197
Décaissement / acquisition immobilisations incorporelles	-4 544	-2 686
Décaissement / acquisition immobilisations corporelles	-25 454	-24 571
Encaissement / cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 214	404
Subventions d'investissement encaissées – droits des concédants	154	192
Encaissement / décaissement placements effectués auprès d'EDF	0	0
Décaissement / acquisition actifs financiers	-6 290	- 2 987
Encaissement / cession actifs financiers	454	1 396
Incidence des variations de périmètre (acquisitions de filiales)	-1 937	0
Incidence des variations de périmètre (cessions de filiales)	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-35 403	-28 252
Augmentation de capital ou apports	0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-45 884	-43 016
Dividendes versés aux minoritaires	-2	-7
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	231	231
Intérêts financiers nets versés	280	249
Encaissement d'emprunts, d'avances s/consommation, de dettes diverses	390	322
Remboursement d'emprunts, d'avances s/consommation, de dettes diverses	-777	-533
Flux net trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-45 762	-42 754
Incidence des variations des cours des devises (G)		0
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	-17 031	-7 809
Variation de trésorerie nette suivant détail fourni en note 24 (2)	-11 023	-8 608
Trésorerie à l'ouverture	256 925	235 990
Trésorerie à la clôture	245 902	227 382

(2) Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ne présente pas la trésorerie effectivement mobilisable par le Groupe ES ce qui nous amène à compléter l'information financière par un tableau supplémentaire.

Variations des capitaux propres consolidés

en K€

	Part du Groupe									
	Notes	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : instruments financiers (nets d'impôts)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : gains et pertes actuariels (nets d'impôts)	Capitaux propres Part Groupe	Capitaux propres Part Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2018		71 694	14 218	0	327 724	3 978	-68 069	349 545	474	350 019
Opérations sur capital										
Opérations sur titres auto-détenus										
Dividendes distribués et affectation du résultat GEIE (1)					-45 884			-45 884	81	-45 803
Résultat net de l'exercice					25 874			25 874	322	26 196
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						2 747	2 668	5 415		5 415
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		0	0	0	25 874	2 747	2 668	31 289	322	31 611
Variations de périmètre (2)								0	3 575	3 575
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle								0		0
Autres variations								0		0
Capitaux propres au 30 juin 2018		71 694	14 218	0	307 714	6 725	-65 401	334 950	4 452	339 402

(1) Électricité de Strasbourg a versé un dividende de 6,40€ par action, soit un montant total distribué de 45 884 K€. Les capitaux propres part intérêts minoritaires comprennent l'affectation de la perte du GEIE 2017 pour 83 K€ et des dividendes versés à des minoritaires pour -2K€.

(2) La société ES BIOMASSE consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 31 décembre 2017 est consolidée au 30 juin 2018 selon la méthode de l'intégration globale (voir note 1.2).

	Part du Groupe									
	Notes	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : instruments financiers (nets d'impôts)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : gains et pertes actuariels (nets d'impôts)	Capitaux propres Part Groupe	Capitaux propres Part Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2017		71 694	14 218	0	306 465	2 271	-62 462	332 186	107	332 293
Opérations sur capital										
Opérations sur titres auto-détenus										
Dividendes distribués et affectation du résultat GEIE (1)					-43 016			-43 016	449	-42 567
Résultat net de l'exercice					31 072			31 072	-50	31 022
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2)					647	879	-542	984		984
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		0	0	0	31 719	879	-542	32 056	-50	32 006
Variations de périmètre								0		0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle								0		0
Autres variations								0		0
Capitaux propres au 30 juin 2017		71 694	14 218	0	295 168	3 150	-63 004	321 226	506	321 732

(1) Électricité de Strasbourg a versé un dividende de 6€ par action, soit un montant total distribué de 43 016 K€. Les capitaux propres part intérêts minoritaires comprennent l'affectation de la perte du GEIE 2016 pour 456K€ et des dividendes versés à des minoritaires pour -7K€.

(2) Ajustement de 647 K€ entre les impôts différés en réserves consolidées et les impôts différés liés aux gains et pertes actuariels.

✓ **Informations générales et présentation des méthodes comptables et bases d'évaluation utilisées**

Électricité de Strasbourg est une société anonyme de droit français, domiciliée en France.

Le Groupe ÉS est un énergéticien régional multi-énergies présent dans les activités de distribution d'électricité, de commercialisation d'électricité et de gaz, de services énergétiques et de production d'énergies renouvelables.

Les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2018 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration qui les a arrêtés en date du 27 juillet 2018.

Les méthodes comptables et les bases d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 mis à part les changements de méthode liés à la première application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (voir les notes 3.3 et 4).

Note 1 : Faits marquants du premier semestre 2018

1.1. Activité du Groupe ÉS

Le climat a été contrasté sur le 1er semestre 2018, avec des mois exceptionnellement doux (janvier et avril) et d'autres plus froids (mars). Les températures ont été plus globalement chaudes que les normales saisonnières et que celles de 2017, ce qui a pesé sur les ventes d'énergie. À cela s'ajoute le positionnement des jours fériés du mois de mai qui a pesé négativement sur les consommations de toute une semaine.

L'application de la norme IFRS 15 au 1er janvier 2018 conduit également à une moindre comptabilisation de chiffre d'affaires au 1er semestre 2018.

Le gestionnaire du réseau de distribution a réalisé de bons résultats opérationnels, qui se traduisent en particulier par le maintien d'un haut niveau de qualité de fourniture d'électricité, en dépit d'une tempête violente le 3 janvier 2018.

Dans un contexte concurrentiel soutenu, le commercialisateur a maintenu ses parts de marché et ses marges et reste le principal fournisseur alsacien d'électricité et de gaz.

Les disponibilités des deux centrales de géothermie profonde mises en service en 2016 dans le Nord de l'Alsace sont conformes aux prévisions.

Le chantier de construction d'une centrale de production combinée d'électricité et de chaleur à partir de la géothermie profonde à Illkirch – Graffenstaden se poursuit.

Les difficultés d'exploitation rencontrées en 2017 par la centrale biomasse de Strasbourg au cours de sa première année de fonctionnement sont résolues et la centrale a produit conformément au prévisionnel au courant du 1^{er} semestre 2018.

1.2. Faits marquants

Faits marquants concernant la maison mère Électricité de Strasbourg et ses filiales consolidées par intégration globale

Usines Municipales d'Erstein

Suite à l'approbation du Conseil d'Administration d'Électricité de Strasbourg du 15 décembre 2017 et du Conseil municipal de la Ville d'Erstein du 19 décembre 2017, une Société Anonyme d'Économie Mixte Locale a été créée le 14 février 2018 sous la dénomination « UME ». Celle-ci a bénéficié le 31 mai 2018 d'un apport partiel d'actifs de la Ville d'Erstein de la branche complète d'activité de la régie municipale des Usines Municipales d'Erstein (UME). Électricité de Strasbourg, via sa filiale Fipares, détient une participation à hauteur de 34% dans cette SAEML aux côtés de la Ville d'Erstein, actionnaire majoritaire. L'activité de l'UME consiste en la gestion du réseau public de distribution et la fourniture d'électricité ainsi que des prestations annexes sur le territoire d'Erstein et de 8 communes attenantes.

Par ailleurs, les UME et Strasbourg Électricité Réseaux ont créé une société commune « Erstein Électricité Réseaux SAS » le 15 juin 2018 dont l'activité principale consiste en l'exploitation du réseau de distribution au périmètre des UME. Électricité de Strasbourg, via sa filiale Strasbourg Électricité Réseaux, détient une participation à hauteur de 50% dans cette société aux côtés de la SAEML UEM.

Ces opérations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés semestriels 2018 du Groupe. L'analyse des critères quantitatifs (pourcentage de contrôle > 20% et total bilan > 5 M€) et qualitatifs (filiale avec un impact sur la présentation des comptes, une croissance prévisionnelle importante, ...) de ces deux sociétés a conduit à ne pas les intégrer dans le périmètre du Groupe ES. Ces titres sont classés au bilan consolidé du Groupe en instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur OCI.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Fin 2017, le Groupe a décidé de mettre en vente un site immobilier préalablement classé en immeuble de placement et ce bien a été classé au bas de l'actif du bilan consolidé en « Actifs détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2017. Au 30 juin 2018, une cession partielle a été réalisée concernant ce site immobilier pour un prix de cession de 2,2 M€.

Fin du 1^{er} semestre 2018, le Groupe a engagé un processus de mise en vente pour les participations détenues dans la filiale ESHEMA, filiale intégrée selon la méthode de la mise en équivalence, et pour les titres non consolidés détenus dans la société HYDROCOP. Ces actifs sont reclassés au bas de l'actif du bilan consolidé en « Actifs détenus en vue de la vente » au 30 juin 2018.

Opérations de marché

Le niveau élevé des prix marché d'achats d'électricité pour 2018 et 2019 a amené ES Énergies Strasbourg à effectuer des opérations d'optimisation de sourcing fin 2017 et courant du 1^{er} semestre 2018. Ces transactions sont enregistrées conformément à la norme IAS 39 dans un portefeuille dit « de négoce ». Les transactions livrées physiquement au 30 juin 2018 sont comptabilisées nettes des achats en chiffres d'affaires conformément à la pratique du secteur.

Par ailleurs, la variation nette de juste valeur des instruments dérivés Énergie est comptabilisée en compte de résultat au poste « Variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Énergie ».

Rattrapage tarifaire 2014/2015

Le rattrapage tarifaire 2014/2015 issu de la décision du Conseil d'État du 15 juin 2016 a donné lieu à la comptabilisation d'un complément de chiffre d'affaires de 17,8 M€ dans les comptes annuels 2016 du Groupe. La facturation a débuté mi-avril 2017 et se terminera début juillet 2018 pour les derniers clients décomptés annuellement. Au 30 juin 2018, l'estimation du rattrapage tarifaire comptabilisée fin 2016 n'a pas fait l'objet d'ajustement significatif. Par contre, une reprise des

provisions constituées fin 2017 pour couvrir le risque lié au recouvrement de ce rattrapage tarifaire a été réalisée à hauteur de 0,3 M€, compte tenu du bon niveau de recouvrement constaté sur les anciens clients au Tarif Vert.

ÉS Biomasse – évolution du contrôle de la société

Un avenant au pacte d'associé signé le 16 avril 2018 entre les actionnaires de la société ÉS Biomasse (FIPARES 51% et DALKIA 49%) fait évoluer la nature du contrôle en application des règles IFRS 11, soit le passage d'un contrôle conjoint en contrôle exclusif. La société ÉS Biomasse, qui était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence depuis 2015, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au 30 juin 2018.

Fait marquants concernant les filiales consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

ÉS Services Énergétiques (société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence)

L'activité de la société ÉS Services Énergétiques, leader des services énergétiques sur le Bas-Rhin, a repris au 1^{er} semestre 2018 après une année 2017 marquée par une forte pression concurrentielle. Elle subit également encore les conséquences des difficultés apparues en 2017 lors du démarrage de l'exploitation de la centrale biomasse de Strasbourg, dont elle assure l'exploitation.

Filiale ECOGI (société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence)

L'exploitation de la centrale ECOGI de production de chaleur à destination de l'industriel Roquette mise en service en 2016 est conforme aux prévisions.

Groupe SERHY (société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence)

La production des centrales hydroélectriques est en léger retrait par rapport au semestre de l'année précédente. Une nouvelle centrale est en cours de construction en Savoie pour une mise en service fin 2018 et l'acquisition d'une nouvelle société est en cours.

Note 2 : Évolutions réglementaires et tarifaires

Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et Certificats d'Économies d'Énergie Précarité Énergétique (CEE PE)

Le décret n°2017-690 du 2 mai 2017 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'énergie relatives aux certificats d'économies d'énergie fixe l'objectif d'économies d'énergie pour la quatrième période du dispositif des CEE, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, à hauteur de 1 600 TWh cumac, dont 400 TWh cumac au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique (soit près du double de la période triennale précédente).

Compensation financière de la gestion clientèle

Les délibérations n°2017-236 et n°2017-237 du 26 octobre 2017 de la CRE (respectivement CRER1734846X et CRER1734870X) mettent en place à compter du 1^{er} janvier 2018 une compensation financière due par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz au profit des fournisseurs pour rémunérer la gestion des clients en contrat unique.

Chèque énergie

Le décret n°2016-555 du 6 mai 2016 (DEV1604032D) relatif au chèque énergie met en place à compter du 1^{er} janvier 2018 un dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie qui se substitue aux tarifs sociaux de l'énergie (tarif de première nécessité pour l'électricité et tarif spécial de solidarité pour le gaz naturel) qui prennent fin au 31 décembre 2017. Ce dispositif est sans impact en résultat sur les comptes consolidés semestriels 2018, une hausse du chiffre d'affaires annuel d'environ +3 M€ compensant la baisse de la subvention annuelle CSPE d'environ -3 M€.

Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE 5)

Les « TURPE 5 HTA/BT » et « TURPE 5 HTB » sont entrés en vigueur au 1^{er} août 2017 pour une durée de 4 ans. La délibération n° 2018-117 du 14 juin 2018 de la CRE décide d'une évolution du « TURPE 5 HTA/BT » au 1^{er} août 2018, liée d'une part à l'augmentation des capitaux propres régulés en application de la décision du Conseil d'État du 9 mars 2018 dans un contexte où le taux d'imposition sur les sociétés diminue, et d'autre part à la prise en compte des montants qui auraient résulté de l'évolution annuelle prévue par le « TURPE 5 HTA/BT » (inflation et solde du CRPC). De ce fait, les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité (« TURPE 5 HTA/BT ») diminuent de -0,21% en moyenne au 1^{er} août 2018.

La délibération n°2018-104 du 17 mai 2018 de la CRE décide d'une part d'une augmentation de +3 % en moyenne des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport d'électricité (« TURPE 5 HTB ») au 1^{er} août 2018 et d'autre part d'une compensation à verser à Strasbourg Électricité Réseaux en application de l'article D. 341-11-1 du code de l'énergie. En effet conformément au décret n°2017-308 pris en application de l'article 65 de la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (NOR: ARCX1621141L), cette délibération définit pour Strasbourg Électricité Réseaux la compensation des charges nettes du dispositif relatif au statut d'électro-intensif (réduction de la facture de transport d'électricité dont bénéficie des sites industriels grands consommateurs d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016). Le montant de la compensation au titre des années 2016 et 2017 s'établit à 3,1 M€ dont 0,15 M€ d'intérêts de retard et a un impact réduit à +0,8 M€ sur le compte de résultat du 30 juin 2018 dans la mesure où une estimation de la compensation à recevoir était comptabilisée au 31 décembre 2017.

Tarifs d'utilisation des réseaux de transport de gaz (ATRT)

Le 7 février 2018, la délibération n°2018-022 de la CRE décide de l'évolution du tarif ATRT 6 au 1^{er} avril 2018 et de la création de la place de marché unique prévue au 1^{er} novembre 2018. La hausse moyenne au 1^{er} avril 2018 du tarif GRT gaz est de +3 % et du tarif de TIGF +4,6 %.

Le 22 février 2018, la délibération n°2018-037 de la CRE a introduit à compter du 1^{er} avril 2018 un terme tarifaire stockage dans le tarif ATRT. Cette composante tarifaire a pour but de rémunérer l'obligation transférée des expéditeurs aux GRT, obligation qui consiste à garantir les capacités de stockage gaz nécessaires pour couvrir les pointes en saison hivernale. ES Énergies Strasbourg n'a de ce fait pas reconduit le contrat signé avec EDF en 2017 qui lui permettait de couvrir cette obligation.

Tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz (ATRD)

Le 7 juin 2018, la délibération n° 2018-112 de la CRE portant décision sur les tarifs non péréqués d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel des entreprises locales de distribution a fixé les nouveaux tarifs dits « ATRD » applicables à compter du 1^{er} juillet 2018 sur le territoire desservi par Réseau GDS, soit une diminution d'environ -0,64% du coût d'acheminement gaz.

Tarifs de cession

La décision du 31 janvier 2018 (TRER1800545S) relative aux tarifs de cession de l'électricité aux entreprises locales de distribution a modifié les barèmes des tarifs de cession à compter du 1^{er} février 2018.

Évolution des tarifs réglementés de ventes d'électricité

Une décision du 31 janvier 2018 (TRER1800544S) publiée au Journal Officiel du 1^{er} février 2018 relative aux tarifs réglementés de vente de l'électricité, fixe une hausse moyenne de +0,7 % des tarifs bleus résidentiels, +1,6 % des tarifs bleus professionnels, +1,2 % des tarifs jaunes et +1 % des tarifs verts.

Par ailleurs le 18 mai 2018, le Conseil d'État saisi par des concurrents d'EDF a validé le principe de tarifs règlementés pour l'électricité et a confirmé la décision du 27 juillet 2017 (TRER1719737S)

publiée au Journal Officiel du 28 juillet 2017 relative à l'évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Évolution des tarifs règlementés de ventes en gaz

La révision trimestrielle des tarifs réglementés du gaz naturel applicable à ÉS Énergies Strasbourg se traduit :

- au 1^{er} janvier 2018 par une augmentation de 0,256 centime HT du kWh,
- et au 1^{er} avril 2018 par une baisse de 0,216 centime HT du kWh.

Par ailleurs, saisi par l'Association nationale des opérateurs détaillants en énergie (ANODE), le Conseil d'État a jugé le 19 juillet 2017 que le maintien de tarifs réglementés du gaz naturel était contraire au droit de l'Union et a annulé le décret du 16 mai 2013 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, au motif que le maintien de tels tarifs est contraire au droit de l'Union européenne. Cependant, compte tenu de l'incertitude grave qu'aurait fait naître une telle annulation sur la situation contractuelle passée de plusieurs millions de consommateurs et de la nécessité impérieuse de prévenir l'atteinte à la sécurité juridique qui en aurait résulté, il a estimé, à titre exceptionnel, que les effets produits pour le passé par le décret du 16 mai 2013, qui a cessé de s'appliquer le 1^{er} janvier 2016, doivent être regardés comme définitifs. Suite à cette décision du Conseil d'État, les Pouvoirs publics travaillent aux modalités de suppression des tarifs réglementés du gaz naturel.

Évolution des taxes liées aux ventes d'électricité et de gaz

Conformément à la loi de finances 2018, le tarif de la TICGN passe de 5,88 €/MWh à 8,45 €/MWh au 1^{er} janvier 2018.

Fonds de péréquation de l'électricité (FPE) – annulation des arrêtés pour la période 2012 à 2015 et nouveau décret à paraître

Le fonds de péréquation de l'électricité est destiné à compenser l'hétérogénéité des conditions d'exploitation résultant de la disparité des réseaux et des consommations sur le territoire national. Une formule de péréquation sert à déterminer sur une base annuelle, pour chaque distributeur, un solde contributeur ou bénéficiaire. Strasbourg Électricité Réseaux, aux côtés d'Enedis, fait partie des contributeurs au fonds de péréquation.

Deux entreprises locales de distribution (ELD) ont attaqué ce dispositif de péréquation. Dans un arrêt du 27 juillet 2015, le Conseil d'État a annulé les arrêtés relatifs à la péréquation pour les années 2012, 2013 et 2014 et a enjoint le gouvernement de prendre de nouveaux arrêtés.

Suite à cette décision, un arrêté en date du 15 juillet 2016 a fixé les coefficients à appliquer au fonds de péréquation de l'électricité pour les années 2012, 2013 et 2014. Un second arrêté publié le même jour a par ailleurs fixé les coefficients pour 2015. Ces deux arrêtés ont fait l'objet d'un nouveau contentieux devant le Conseil d'État initié par les mêmes ELD.

Le 9 mars 2018, le Conseil d'État a annulé les arrêtés du 15 juillet 2016 fixant les valeurs des coefficients à appliquer à la formule de péréquation de l'électricité pour les années 2012 à 2015. Les pouvoirs publics devront adopter de nouveaux arrêtés pour cette période.

Par ailleurs, une évolution des textes réglementaires en cours de préparation par les pouvoirs publics est susceptible de modifier les modalités de la péréquation des charges de distribution d'électricité entre les gestionnaires de réseaux de distribution et d'augmenter la contribution de Strasbourg Électricité Réseaux à la péréquation nationale pour l'avenir.

Le risque d'une augmentation significative de la contribution de Strasbourg Électricité Réseaux à la péréquation nationale depuis 2012 est constitutif d'un passif éventuel qui n'est pas chiffrable en l'absence d'informations sur le sujet.

Note 3 : Principes généraux et normes comptables

3.1. Référentiel comptable

Conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe Électricité de Strasbourg sont conformes aux normes comptables internationales comprenant les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations publiées à ce jour au Journal Officiel de l'Union Européenne.

La présentation des états financiers est conforme aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les états financiers semestriels 2018 sont présentés avec en comparatif les informations 2017 retraitées de l'impact liés à la première application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » (voir note 4.1). La première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » conformément à l'approche simplifiée proposée par cette norme, ne conduit pas à retraiter les données comparatives 2017 (voir note 4.2).

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers du Groupe est l'euro avec un niveau de précision retenu pour les états financiers en milliers d'euros.

Les principales sociétés incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sur l'année civile.

3.2. Évolution du référentiel comptable au 30 juin 2018

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2017, à l'exception des évolutions mentionnées en note 3.3 et des méthodes d'évaluation spécifiques aux arrêts intermédiaires décrites en note 3.4.

3.2.1. Textes adoptés par l'Union européenne dont l'application est obligatoire au 1er janvier 2018

Les textes adoptés par l'Union européenne, dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et pour lesquels les informations requises par la norme IAS 8 sur les effets de leur application par le Groupe sont détaillées en note 4, sont les suivants :

- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients »,
- la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les autres textes applicables au 1^{er} janvier 2018 qui n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » ;
- amendements à IAS 40 « Immeubles de placement » : « Transferts des immeubles de placement » adoptés le 14 mars 2018 ;
- amendements à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » : « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » adoptés le 26 février 2018 ;
- amendements à IFRS 4 « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance », adoptés le 3 novembre 2017 ;

- améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016 adoptées le 7 février 2018.

3.2.2. Textes adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application est postérieure au 31 décembre 2018

Les textes adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application est postérieure au 31 décembre 2018 sont :

- IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location », adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, sera d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Selon cette norme, toutes les locations autres que celles de courte durée et celles portant sur des actifs de faible valeur, doivent être comptabilisées au bilan du preneur, sous la forme d'un actif « droit d'utilisation » en contrepartie d'une dette financière. À ce jour, les locations qualifiées de « simples » sont recensées en engagements hors bilan.

IFRS 16 prévoit que toutes les locations autres que celles de courte durée et celles portant sur des actifs de faible valeur, doivent être comptabilisées au bilan du preneur, sous la forme d'un actif de « droit d'utilisation » et en contrepartie d'une dette financière. À ce jour, les contrats existants qualifiés de locations « simples » sont présentés en engagements hors bilan et sont peu significatifs.

Les contrats de location du Groupe ÉS portent essentiellement sur des actifs immobiliers et sur divers matériels informatiques. Le Groupe ne s'attend pas à un impact significatif lors de la mise en œuvre de la norme à compter du 1^{er} janvier 2019.

- Amendements IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative »

Les amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » adoptés le 22 mars 2018 par l'Union européenne seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019. Sur la base des opérations réalisées à date, aucun impact n'est attendu pour le Groupe.

3.2.3. Autres textes publiés par l'IASB mais non approuvés par l'Union Européenne

Les textes suivants n'ont pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne. Ils seraient applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Des analyses sont en cours pour estimer l'impact éventuel de ces textes sur les comptes du Groupe, qui devraient être limités :

- interprétation IFRIC 23 « Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat ». Elle clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt, en présence d'une incertitude fiscale ;
- amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » : « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime » ;
- améliorations annuelles des normes internationales d'information financière du cycle 2015-2017 ;
- la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » ;
- la norme IFRS 14 « Comptes de report règlementaires » ;
- et les amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».

3.3. Évolutions des méthodes comptables

Compte tenu de l'entrée en application des normes IFRS 15 et IFRS 9, les règles et méthodes comptables du Groupe ont fait l'objet d'une actualisation présentée ci-après.

3.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des produits issus de la vente d'énergie aux clients finals, des prestations d'acheminement pour l'utilisation du réseau de transport et de distribution, des prestations de raccordement et des prestations de service et livraisons de biens.

Le chiffre d'affaires lié aux ventes d'énergies est reconnu au fur et à mesure des livraisons aux clients. Le chiffre d'affaires comprend deux écritures de régularisation appelées « Électricité en compteur » et « Gaz en compteur » (soit l'énergie livrée, non relevée, non facturée).

L'estimation de l'« Électricité en compteur » est réalisée à partir des quantités consommées par les sites du responsable d'équilibre ÉS Énergies Strasbourg après prise en compte des pertes réseaux évaluées selon une méthode statistique, et diminuées des quantités facturées aux clients. Les écarts liés au RECOTEMP sont pris en compte lors de leurs facturations par RTE. La valorisation de ces quantités est calculée sur la base d'un prix moyen déterminé par catégorie de clientèle par référence à l'électricité facturée le dernier mois. La valorisation du « Gaz en compteur » est réalisée à partir des quantités achetées y compris écarts Point d'Interface Transport Distribution (PITD) connus à la date de clôture et diminuées des quantités facturées, et valorisées en utilisant un prix moyen par référence au gaz facturé le dernier mois. Les écarts PITD de novembre et décembre, non connus à la date de clôture, sont pris en compte dans le chiffrage du gaz en compteur de l'exercice suivant. Les valorisations de l'« Électricité en compteur » et du « Gaz en compteur » sont complétées de la quote-part d'abonnement ou prime fixe ajustée à l'exercice.

Conformément aux dispositions d'IFRS 15 relatives à la distinction agent/principal, les prestations d'acheminement sont reconnues en chiffre d'affaires lorsqu'elles constituent des prestations distinctes de la fourniture d'énergie et que l'entité concernée intervient en qualité de principal notamment parce qu'elle porte le risque d'exécution de la prestation et le risque de crédit.

Les opérations de négoce sur le marché de l'énergie (livraisons physiques ou dénouement effectuées dans l'exercice) et les transactions d'optimisation réalisées par ÉS Énergies Strasbourg dans le cadre de sa politique de gestion des risques sont comptabilisées nettes des achats.

Les prestations de services ou fournitures de biens sont traitées en utilisant le principe de la méthode de l'avancement dans les 3 cas suivants :

- Le client reçoit et consomme simultanément tous les avantages générés au fur et à mesure de la réalisation de la prestation par le Groupe (cas notamment des prestations d'exploitation et de maintenance) ;
- Le bien ou le service à fournir ne peut être réaffecté à un autre client et le Groupe a un droit à paiement pour les travaux réalisés à date ;
- La prestation crée ou valorise un actif (bien ou service) dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

3.3.2. Actifs et passifs financiers (courants et non courants)

Le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. En application de la norme IFRS 9, lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur en résultat.

Au sein du Groupe, les actifs financiers comprennent les titres de participations non consolidés évalués à la juste valeur en résultat ou en capitaux propres, les titres de dette évalués à la juste

valeur en résultat ou en capitaux propres, les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés ainsi que la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et comptes associés, les concours bancaires et la juste valeur négative des instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers sont présentés au bilan en actifs ou passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an, à l'exception des dérivés de transaction qui sont systématiquement classés en courant.

3.3.2.1. Classement des actifs et passifs financiers et modalités d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, qui correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale constatée sur le marché principal ou le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Les méthodes de valorisation des instruments financiers retenus par le Groupe sont classées selon le niveau de hiérarchie suivant :

- niveau 1 (cours cotés non ajustés) : cours auxquels le Groupe peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2 (données observables) : données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché mais qui sont observables directement (tel qu'un prix fixe).
- niveau 3 (données non observables) : données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Sont principalement concernés dans le Groupe certains titres de participations non consolidées.

• Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres comprennent :

- Certains titres de participation dans les sociétés non consolidées, pour lesquels le Groupe a effectué le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de juste valeur, sans possibilité de transfert au compte de résultat en cas de cession. Seuls les dividendes perçus au titre de ces instruments sont comptabilisés au compte de résultat en « Autres produits financiers » ;
- Les titres de dettes (de nature obligataire) investis dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente et dont les caractéristiques contractuelles flux contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et à des intérêts reflétant la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associé à l'instrument (test « SPPI » - Solely Payment of Principal and Interests selon les dispositions de la norme IFRS 9).

Lors de la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. À chaque date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur déterminée sur la base de prix cotés, selon la méthode des flux futurs actualisés ou sur la base de références externes pour les autres instruments financiers.

Pour les titres de dette évalués à la juste valeur par capitaux propres, les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont crédités au compte de résultat dans le poste « Autres produits et charges financiers ».

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur avec variations de juste valeur en résultat sont désignés comme tels à l'initiation de l'opération s'il s'agit :

- d'actifs acquis dès l'origine avec l'intention de revente à brève échéance ;
- de dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction) ;
- d'instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option irrévocable de les classer à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;

- de titres de dette ne répondant pas au modèle de gestion de collecte des flux de trésorerie et aux caractéristiques contractuelles du test SPPI.

Ces actifs sont comptabilisés à la date de transaction à la juste valeur, laquelle est le plus souvent égale au montant de trésorerie décaissé. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont constatés en résultat. À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur, déterminée soit sur la base de prix cotés, soit selon des techniques d'évaluation reconnues telles que la méthode des flux futurs actualisés ou selon des références externes pour les autres instruments financiers.

Les variations de juste valeur des instruments autres que ceux portant sur des matières premières sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ». Les variations de juste valeur des contrats de matières premières de négoce sont enregistrées dans la rubrique « Chiffre d'affaires » du compte de résultat.

• Prêts et créances

Les prêts et créances financières sont comptabilisés au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels, flux uniquement constitués de paiements relatifs au principal et de ses intérêts. Ceux-ci sont comptabilisés dans le poste « Autres produits financiers » du compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances financières qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

• Emprunts et dettes financières

En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Les charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisées au compte de résultat dans le poste « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de la dette ou de l'emprunt financier.

3.3.2.2. Dépréciation d'actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres ou au coût amorti

IFRS 9 établit un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues dit ECL (expected credit loss).

Pour les titres du portefeuille obligataire, le Groupe applique une approche basée sur la notation des contreparties dès lors que le niveau de risque de crédit est faible. Le Groupe définit le seuil de low credit risk comme la note la plus basse de l'investment Grade. En application de la politique de gestion des risques, la quasi-totalité des placements du Groupe est constituée d'instruments émis par des contreparties notées investment Grade. Dans cette situation, l'estimation des pertes de crédit attendues est réalisée sur un horizon de 12 mois après la date de clôture.

Le seuil d'identification d'une dégradation significative du risque de crédit intervient dès lors que la contrepartie n'est plus notée investment Grade. Dès lors, l'augmentation significative du risque de défaillance peut conduire à réestimer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Pour les prêts et créances, le Groupe a retenu une approche s'appuyant sur la probabilité de défaut de la contrepartie et de son appréciation de l'évolution du risque de crédit.

3.3.2.3. Instruments financiers dérivés

Le champ d'application des instruments financiers dérivés a été défini par le Groupe conformément aux dispositions et principes de la norme IFRS 9.

Les contrats d'achat et de vente d'électricité et de gaz font l'objet d'une analyse pour déterminer s'ils ont été conclus et maintenus dans le cadre de l'activité dite « normale », auquel cas ils sont

exclus du champ d'application de la norme IFRS 9. Cette analyse consiste à démontrer que les contrats d'achat et de vente à terme avec livraison physique de l'énergie répondent aux conditions suivantes :

- une livraison physique de l'énergie intervient systématiquement ;
- les volumes achetés ou vendus au titre de ces contrats correspondent aux besoins du Groupe ;
- les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'option au sens de la norme. Dans le cas particulier des contrats de vente d'énergies, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

Dans ce cadre, le Groupe considère que les transactions négociées dans l'objectif d'un équilibrage des emplois et ressources énergétiques actuels et futurs entrent dans le cadre de son métier et sont exclues du champ d'application IFRS 9.

Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe analyse l'ensemble de ces contrats afin d'identifier l'existence d'éventuels instruments dérivés incorporés. Toute composante d'un contrat qui affecte les flux du contrat concerné de manière analogue à celle d'un instrument financier dérivé autonome répond à la définition d'un dérivé incorporé au contrat et doit être comptabilisée séparément en date de la mise en place du contrat.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Cette juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. En l'absence de prix cotés, le Groupe peut faire référence à des transactions récentes comparables ou, à défaut, utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et privilégiant des données directement dérivées de données observables telles que des cotations de gré à gré.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net.

Dans le cas particulier des instruments financiers négociés dans le cadre des activités de négoce, les résultats réalisés sont présentés en net dans la rubrique « Chiffre d'affaires ».

Instruments financiers dérivés de couverture

Certains instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture par le Groupe dès lors :

- qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture,
- que le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques,
- que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait in fine affecter le compte de résultat,
- que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable,
- que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et la couverture déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Les variations de juste valeur de ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont évaluées et comptabilisées conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IFRS 9 c'est-à-dire en capitaux propres pour leur part efficace, et en résultat pour leur part inefficace.

Ces opérations sont enregistrées au bilan en « Instruments dérivés de couverture – non courants » si elles sont de maturité supérieure à un an, et en « Instruments dérivés de couverture – courants » dans le cas contraire. Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants inscrits en capitaux propres sont repris en compte de résultat.

Instruments financiers dérivés relevant de l'activité de négoce

Certains instruments dérivés ne répondent pas aux critères des instruments de couverture et relèvent des instruments dérivés de négoce.

Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont évaluées et comptabilisées conformément à la norme IFRS 9 dans le compte de résultat et plus précisément sur une ligne dédiée libellée « Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie ». Les résultats réalisés par ces instruments dérivés sont présentés en net dans la rubrique « Chiffre d'affaires ».

Ces opérations sont enregistrées au bilan en « Instruments dérivés – non courants » si elles sont de maturité supérieure à un an, et en « Instruments dérivés – courants » dans le cas contraire.

3.3.2.3. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque une des deux conditions mentionnées ci-dessous est remplie :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou
- le Groupe transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier du fait du transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. Lorsqu'une restructuration de dette a lieu avec un prêteur, et que les termes sont substantiellement différents, le Groupe enregistre un nouveau passif.

3.3.3. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur juste valeur, et intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée (électricité et gaz).

Le Groupe suit la mesure simplifiée d'IFRS 9 pour calculer les pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients, en ayant recours à des matrices de provisions construites sur la base d'historiques de pertes de crédit.

3.4. Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers, ainsi que les notes qui les accompagnent.

Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer de ces estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables sensibles au titre desquelles le Groupe a recours à des estimations et jugements sont identiques à celles décrites en note 3.3 de l'annexe des états financiers consolidés au 31 décembre 2017. Pour le point 3.3.6 et plus spécifiquement l'estimation de la compensation de la part d'acheminement des clients gros consommateurs d'électricité, ce point a fait l'objet de nouveaux éléments qui confirment l'estimation retenue pour les comptes annuels 2017 (voir note 2 Évolutions règlementaires et tarifaires, quatrième point concernant le TURPE 5).

Seuls les avantages au personnel suivent une méthode d'évaluation spécifique aux arrêtés intermédiaires. Le montant de l'engagement au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme au 30 juin 2018 est calculé en projetant sur une demi-année l'engagement au 31 décembre 2017, compte tenu des prestations versées et des mouvements sur les actifs de couverture. Les hypothèses actuarielles entrant dans le calcul des engagements pour avantages au personnel ne sont généralement pas modifiées pour les arrêtés intermédiaires par rapport à celles utilisées lors des clôtures annuelles, sauf si des évolutions significatives intervenaient sur certains paramètres. Au 30 juin 2018, le taux d'actualisation et le taux d'inflation sont respectivement de 2 % et 1,5%.

Note 4 : Comparabilité des exercices

4.1. Norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » est applicable à partir du 1er janvier 2018. La méthode rétrospective complète a été appliquée par le Groupe sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Ces changements ont pour conséquence une réduction du chiffre d'affaires de 47,1 M€, une réduction des autres produits de l'activité de 0,2 M€ et des achats d'énergie publiés au 30 juin 2017 à hauteur de 47,3 millions d'euros sans impact sur le résultat opérationnel.

Les opérations dont le traitement comptable est modifié sont les suivants :

4.1.1. Comptabilisation des produits d'acheminement d'énergie (distinction agent-principal)

Après une revue des contrats et du cadre réglementaire en vigueur le Groupe ÉS a conclu que l'acheminement et les prestations catalogue associées, réalisées par les gestionnaires de réseaux de distribution sont des prestations distinctes de la fourniture d'énergie et que le fournisseur d'énergie agit comme agent au titre de ces prestations.

En conséquence, l'analyse agent – principal en matière d'acheminement a principalement les impacts suivants pour le Groupe ÉS (idem pour les prestations catalogue) :

- pour l'acheminement d'électricité, il y a principalement une modification liée à la présentation du chiffre d'affaires dans l'information sectorielle dans la mesure où les charges d'acheminement en électricité sont réalisées essentiellement par Strasbourg Électricité Réseaux, filiale du Groupe. Dans l'information sectorielle publiée jusqu'au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires lié à l'acheminement en électricité figurait dans le segment Production et commercialisation d'électricité et de gaz, en tant que chiffre d'affaires externe. Avec l'application d'IFRS 15, il est désormais présenté dans le segment Distributeur d'électricité, en tant que chiffre d'affaires externe.
- pour l'acheminement gaz, il y a une modification liée à la présentation du compte de résultat, avec le reclassement de la part acheminement gaz facturée aux clients compris dans le « Chiffre d'affaires » en diminution des « Achats et variations de stocks ». Dans l'information sectorielle publiée jusqu'au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires lié à l'acheminement gaz figurait dans le segment Production et commercialisation d'électricité et de gaz, en tant que chiffre d'affaires externe. Avec l'application d'IFRS 15, le chiffre externe de ce secteur est minoré à hauteur du montant de l'acheminement gaz.

Cette évolution conduit à réduire le chiffre d'affaires du premier semestre 2017 publié à hauteur de 32,8 M€ en contrepartie d'une diminution des charges d'acheminement comprises dans le poste « Achats et variations de stocks » du compte de résultat.

4.1.2. Comptabilisation des transactions sur les marchés dans le cadre d'opérations d'ajustements ou d'équilibrages

Les transactions d'ajustements des couvertures par rapport à la courbe de charge des clients font l'objet d'une présentation en « net » dans le compte de résultat.

Cette évolution conduit à réduire le chiffre d'affaires du premier semestre 2017 publié à hauteur de 14,5 M€ en contrepartie d'une diminution des achats d'énergie compris dans le poste « Achats et variations de stocks » du compte de résultat.

4.1.3. Autres impacts

D'autres transactions sont retraitées selon les dispositions IFRS 15 :

- des subventions d'exploitation font l'objet d'un reclassement de « Autres produits de l'activité » en « Chiffre d'affaires » ;
- et un contrat de mandat entre 2 entités du Groupe modifie l'information sectorielle, le chiffre d'affaires relatif à ce contrat est minoré du segment Production et commercialisation d'électricité et de gaz et ajouté au segment Distributeur d'électricité.

Cette évolution conduit à augmenter le chiffre d'affaires du premier semestre 2017 publié à hauteur de 0,2 M€ en contrepartie d'une diminution des subventions comprises dans le poste « Autres produits de l'activité » du compte de résultat. Le retraitement du contrat de mandat n'a pas d'impact au premier semestre 2017.

4.1.4. Synthèse des impacts sur le résultat opérationnel et l'information sectorielle

Impacts sur le résultat opérationnel :

	30.06.2017 Publié	Impacts IFRS 15	30.06.2017 Retraité
Chiffre d'affaires	427 966	-47 114	380 852
Autres produits de l'activité	35 937	-157	35 780
Produits des activités ordinaires	463 903	-47 271	416 632
Achats et variations de stocks	-307 912	+47 271	-260 641
Charges externes	-13 341		-13 341
Impôts, taxes et versements assimilés	-13 776		-13 776
Frais de personnel	-46 893		-46 893
Amortissements	-24 468		-24 468
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	-1 214		-1 214
Dépréciations nettes	2 294		2 294
Variation de stocks de produits encours et de produits finis	11		11
Autres produits et charges d'exploitation	-5 010		-5 010
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie	-3 073		-3 073
Autres produits et charges opérationnels	-36		-36
Résultat opérationnel	50 485	0	50 485

Impacts sur l'information sectorielle :

Chiffre d'affaires inter-secteur	98 302	3 677	24 625	-126 604	0
Chiffre d'affaires PUBLIE	126 076	399 068	29 426	-126 604	427 966

Retraitements IFRS 15 :
Chiffre d'affaires externe

- reclassement des produits d'acheminement d'énergie - voir note 4.1.1.	97 433	-130 240			-32 807
- reclassement des transactions sur les marchés - voir note 4.1.2		-14 464			-14 464
- reclassement des autres impacts - voir note 4.1.3			157		157
Chiffre d'affaires inter-secteur	-97 433			97 433	0

au 30 juin 2017 RETRAITE	Distributeur d'électricité	Production et Commercialisation d'électricité et de gaz	Autres secteurs	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	125 207	250 687	4 958	0	380 852
Chiffre d'affaires inter-secteur	869	3 677	24 625	-29 171	0
Chiffre d'affaires RETRAITE	126 076	254 364	29 583	-29 171	380 852

4.2. Norme IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » est applicable à compter du 1er janvier 2018. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture. Ces principes sont présentés dans la note 3.3.2.

4.2.1. Modalités de transition

Les données comparatives de l'année de première application n'ont pas été retraitées, conformément à l'approche simplifiée d'IFRS 9. En conséquence :

- toute différence entre la valeur comptable des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2017 et celle au 1er janvier 2018 est comptabilisée dans le solde d'ouverture des réserves consolidées. Aucune différence n'a été constatée au niveau du Groupe ;
- les actifs financiers ne sont pas reclassés au bilan de la période comparative selon la nomenclature IFRS 9. En conséquence, pour la période comparative 2017, la catégorie « Actifs disponibles à la vente » est maintenue ;
- les provisions pour dépréciation n'ont pas été retraitées au titre de la période comparative ;
- les dispositions d'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture sont applicables de manière prospective. La transition n'a entraîné aucune déqualification de relation de couverture.

Le tableau de correspondance ci-dessous synthétise les modifications de classement des actifs financiers détenus par le Groupe au 31 décembre 2017 entre IAS 39 et IFRS 9 ainsi que l'absence d'impacts sur les réserves du Groupe ES.

Catégories IFRS 9

Catégories IAS 39	Solde au 31.12.2017	Coût amorti	Juste valeur par OCI	Juste valeur par OCI non recyclable	Juste valeur par résultat
Actifs disponibles à la vente – JV OCI	142 536		134 051	8 485	
Actifs détenus à des fins de transaction	661				661
Comptes courants EDF et autres (placements > 3 mois)	5 295	5 295			
Prêts et créances émises par le Groupe	61 999	61 999			
Dépôts et cautionnements	38	38			
Clients et comptes rattachés	204 605	204 605			

4.2.2. Dépréciations

L'application de manière rétrospective des dispositions du modèle de dépréciation IFRS 9 à l'ensemble des actifs financiers concernés n'a pas d'impact dans les réserves d'ouverture du Groupe.

4.2.3. Comptabilité de couverture

L'application prospective des dispositions d'IFRS 9 à la comptabilité de couverture n'a pas engendré d'impact sur les réserves d'ouverture dans la mesure où l'ensemble des relations de couverture ont été maintenues au 1er janvier 2018.

Note 5 : Périmètre de consolidation

5.1. Évolution du périmètre au cours du 1er semestre 2018

Le périmètre de consolidation du Groupe ÉS n'a pas subi de modification au cours du 1^{er} semestre 2018.

5.2. Évolution du périmètre au cours de l'exercice 2017

Le périmètre de consolidation du Groupe ÉS a évolué durant l'année 2017 avec l'entrée de la société « ÉS Illkirch Géothermie » en décembre 2017 suivant la méthode de l'intégration globale (souscription au capital de la nouvelle société à hauteur de 100%).

Note 6 : Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » en se basant sur le reporting effectué en interne.

Les données sectorielles s'entendent avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées aux prix du marché.

L'information sectorielle est composée de 3 secteurs opérationnels :

- Distributeur d'électricité : activité de gestion de réseau de la filiale Strasbourg Électricité Réseaux
- Production et Commercialisation d'électricité et de gaz : activité de production et de commercialisation d'énergies et de services associés
- Autres secteurs : regroupant les différentes activités de la maison mère Électricité de Strasbourg et des autres filiales comme les services énergétiques, l'immobilier, ...

Note 7 : Saisonnalité de l'activité

Le résultat opérationnel intermédiaire dégagé est caractérisé par une importante saisonnalité liée à un haut niveau d'activité aux 1^{er} et 4^{ème} trimestres de l'année civile. Le phénomène, fonction des conditions climatiques et de la tarification, est d'amplitude variable selon les années. Par ailleurs, l'application de l'interprétation IFRIC 21 affecte la saisonnalité du résultat opérationnel entre les deux semestres, certaines taxes n'étant plus étalées sur l'année mais constatées dès la survenance du fait générateur de ces taxes, soit sur le premier semestre dans la plupart des cas.

Pour illustration, les chiffres d'affaires et résultats opérationnels courants au titre du 1^{er} et 2^{ème} semestre 2017 ainsi que ceux de l'exercice 2017 sont présentés ci-dessous :

(en K€)	1 ^{er} semestre 2017 Publié	2 ^{ème} semestre 2017 Publié	Exercice 2017 Publié
Chiffre d'affaires	427 966	375 388	803 354
Résultat opérationnel	50 485	51 036	101 521

✓ Notes explicatives aux comptes consolidés

Note 8 : Produits des activités ordinaires

	30.06.2018	30.06.2017 Retraité	30.06.2017 Publié
Ventes d'énergie et péage	347 581	356 786	403 815
Prestations de services	6 360	3 822	4 064
Ventes de Marchandises	2 363	3 493	3 493
Autres produits d'exploitation	16 210	16 751	16 594
Chiffre d'affaires	372 514	380 852	427 966
<i>dont CA des contrats comptabilisés à l'avancement</i>	<i>118 675</i>	<i>119 756</i>	
<i>dont CA des contrats comptabilisés à un moment précis</i>	<i>253 839</i>	<i>261 096</i>	
Production immobilisée	5 774	5 366	5 366
Subventions d'exploitation (1)	32 389	30 414	30 571
Autres produits de l'activité	38 163	35 780	35 937
Produits des activités ordinaires	410 677	416 632	463 903

(1) Les subventions d'exploitation comprennent essentiellement la subvention CSPE reçue au titre de la Contribution au Service Public de l'Électricité.

Note 9 : Achats et variations de stocks

	30.06.2018	30.06.2017 Retraité	30.06.2017 Publié
Achats matières premières & autres approvisionnements (1)	-5 983	-2 863	-2 863
Achats de sous-traitance	-1 337	-55	-55
Achats d'énergies (2)	-251 630	-256 660	-303 931
Achats non stockés, matériel et fournitures	-1 630	-1 063	-1 063
Achats de marchandises (1)	0	0	0
Achats et variations de stocks	-260 580	-260 641	-307 912

(1) Les montants ci-dessus incluent les variations de stocks.

(2) La rubrique Achats d'énergies comprend les achats d'électricité, les achats consommés de gaz (y compris variation de stock gaz) et les achats obligés d'électricité produite par certaines installations (installations photovoltaïques par exemple) qui font l'objet de ventes et d'une compensation via la subvention CSPE (cf. Note 7 ci-dessus).

Note 10 : Dépréciations nettes

	30.06.2018	30.06.2017 Publié et Retraité
Dotations pour perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs (1)	-2 413	-1 801
Dotations pour litiges (2)	-27	-203
Dotations pour engagement envers le personnel – avantages à court terme	-1 632	-1 500
Autres dotations aux provisions pour risques et charges	0	-406
Reprises de perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs (1)	1 779	2 945
Reprises pour litiges (2)	106	77
Reprises pour engagement envers le personnel – avantages à court terme	3 341	3 182
Autres reprises de provisions pour risques et charges	749	0
Dépréciations nettes	1 903	2 294

(1) les pertes sur créances clients irrécouvrables passées en compte de résultat s'élèvent à 876 K€ au 30 juin 2018 et 1 757 K€ au 30 juin 2017.

(2) pour le détail des principaux litiges voir note 22 Provisions.

Note 11 : Autres produits et charges d'exploitation

	30.06.2018	30.06.2017 Publié et Retraité
Autres charges d'exploitation (1)	-6 845	-5 719
Autres produits d'exploitation (2)	1 083	709
Autres produits et charges d'exploitation	-5 762	-5 010

(1) Il s'agit essentiellement des pertes sur créances irrécouvrables, des achats directs de Certificats d'Économies d'Énergie – Précarité Énergétique (CEE-PE) et de redevances versées aux communes dans le cadre des contrats de concessions.

(2) Comprend essentiellement des revenus de locations et des produits divers de gestion courante.

Note 12 : Autres produits et charges opérationnels

	30.06.2018	30.06.2017 Publié et Retraité
Résultat de cessions d'immobilisations (1)	-1 718	-36
Autres produits et charges opérationnels	-1 718	-36

(1) Le résultat négatif de cessions d'immobilisations (-1 718 K€) est partiellement compensé en juin 2018 par une reprise de dépréciation constatée au 31 décembre 2017 pour 749 K€.

Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement constitué des Produits de Trésorerie et d'équivalent de Trésorerie et du coût d'actualisation des provisions pour avantages du personnel à long terme et postérieurs à l'emploi inclus dans le poste Autres charges financières.

L'évolution de ces deux postes est présentée ci-après :

	30.06.2018	30.06.2017 Publié et Retraité
Produits de Trésorerie et d'équivalent de Trésorerie	328	300
Coût d'actualisation des provisions liées au personnel	-1 739	-1 712

Note 14 : Charge d'impôt sur le résultat

Détail de la charge d'impôt	30.06.2018	30.06.2017 Publié et Retraité
Impôt courant exigible	-18 513	-20 492
Impôts différés	3 450	2 425
Charge d'impôt	-15 063	-18 067

Passifs éventuels

Les passifs éventuels ont évolué par rapport à la note 17 de l'annexe consolidée annuelle 2017. Dans le cadre du contrôle fiscal 2014 à 2016, la société Électricité de Strasbourg a réceptionné la proposition de redressement qui ne comprend pas de redressements significatifs.

Par ailleurs d'autres passifs éventuels sont apparus au 1^{er} semestre 2018 :

- un contrôle fiscal sur les années 2015 à 2016 est en cours dans la société ES Énergies Strasbourg. A ce stade du contrôle aucune provision n'est à constater ;
- le risque d'une augmentation significative de la contribution de Strasbourg Électricité Réseaux à la péréquation nationale depuis 2012 qui n'est pas chiffrable en l'absence d'informations sur le sujet (voir note 2).

Note 15 : Goodwill

	30.06.2018	31.12.2017
Valeur nette comptable à l'ouverture	89 707	90 542
Acquisitions		
Cessions		
Pertes de valeur		-835
Variation de périmètre (1)	975	
Valeur nette comptable à la clôture	90 682	89 707
Valeur à la clôture		89 707
Cumul des pertes de valeur à la clôture	835	835

(1) Concerne le goodwill constaté lors de l'acquisition des titres d'ES BIOMASSE, société consolidée selon la méthode d'intégration globale au 30 juin 2018 (auparavant selon la méthode de mise en équivalence).

Aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au 30 juin 2018.

Note 16 : Ensemble des immobilisations corporelles

	Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité	Immobilisations en concessions des autres activités (1)	Autres immobilisations corporelles du domaine propre	Immeubles de placement
Immobilisations en service	1 337 039	25 301	42 862	44 373
Immobilisations en cours	59 588	531	6 496	0
Avances et acomptes s/ immo corporelles	1 811	0	480	
Valeur brute au 30/06/2018	1 398 438	25 832	49 838	44 373
Amortissements et provisions au 30/06/2018	-658 903	-11 267	-4 514	-18 695
Valeur nette au 30/06/2018	739 535	14 565	45 324	25 678
Valeur nette au 31/12/2017	740 961	15 359	5 689	26 160

(1) Les immobilisations en concession des autres activités comprennent les biens du GEIE.

Aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au 30 juin 2018.

**Information sur la juste valeur au 30.06.18
des immeubles de placement**

Montants en
K€

Juste valeur des Immeubles de placement **48 814**

La valorisation repose sur une évaluation faite par un cabinet d'expertise immobilière indépendant, à partir des prix pratiqués sur le marché pour le même type de biens.

Note 17 : Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Détail par coentreprises et entreprises associées

	Types	Secteurs (1)	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres 30.06.2018	Dont quote-part de résultat 30.06.2018	Quote-part de capitaux propres 31.12.2017	Dont quote-part de résultat 31.12.2017
ECOGI SAS	coentreprise	A	40,00	510	322	187	574
ESHAMA SAS (2)	coentreprise	V	50,00	0	-41	1 892	-119
SHL SAS	coentreprise	V	50,00	1 423	40	1 383	78
SERHY SAS	coentreprise	V	35,50	11 858	-355	12 444	311
ES BIOMASSE SAS (3)	coentreprise en 2017	A	51,00			4 695	842
ES SERVICES ENERGETIQUES SA	coentreprise	A	50,00	7 520	-641	8 162	-1 282
			Total	21 311	-675	28 763	404

(1) A = Autres secteurs, V=Production et Commercialisation d'énergies

(2) La valeur des titres mis en équivalence d'ESHAMA est reclassée en actif détenu à la vente.

(3) ES Biomasse SAS est intégrée selon la méthode de l'intégration globale à compter de 2018 (voir note 1.2)

Note 18 : Autres actifs financiers non courants

Actifs financiers évalués à la juste valeur

	Juste valeur 30.06.2018	Revalorisation / Résultat 30.06.2018	Revalorisation / Capitaux propres 30.06.2018	Revenus perçus 30.06.2018
Titres de dettes - JV OCI	89 063			90
Titres de dettes – JV Résultat	21			
Titres de capitaux propres _ JV OCI	10 613		396	188
Titres de capitaux propres – JV Résultat	661			
Instruments financiers dérivés – couverture	3 639		3 015	
Total	103 997		3 411	278

Actifs financiers évalués au coût amorti

	Valeur comptable 30.06.2018	Revenus perçus 30.06.2018
Prêts et créances émis par l'entreprise	19 803	202
Dépôt et cautionnement	11 081	131
Total	30 884	333

Note 19 : Actifs financiers courants

Actifs financiers évalués à la juste valeur	Juste valeur	Revalorisation / Résultat	Revalorisation / capitaux propres	Revenus perçus
	30.06.2018	30.06.2018	30.06.2018	30.06.2018
Titres de dettes – JV OCI	51 078			51
Instruments financiers dérivés - couverture	1 228		726	
Instruments financiers dérivés – négoce	86	-84		
Total	52 392	-84	726	51

Actifs financiers évalués au coût amorti	Valeur comptable	Revenus perçus
	30.06.2018	30.06.2018
Prêts et créances émises par l'entreprise	791	1
Dépôt et cautionnement	4	0
Comptes courants EDF et autres (placements > 3 mois)	3 711	2
Total	4 506	3

Note 20 : Capitaux propres

20.1 Capital social

Au 30 juin 2018, le capital social d'Électricité de Strasbourg s'élève à 71 693 860 euros, divisé en 7 169 386 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 10 euros chacune (inchangé par rapport au 31 décembre 2017).

20.2 Distribution de dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires du 13 avril 2018 a voté une distribution de dividende au titre de l'exercice 2017 de 45 884 K€ (soit 6,40€ par action contre 6€ par action en 2017 au titre de 2016).

Note 21 : Passifs spécifiques des concessions

	30.06.2018	31.12.2017
Contrevaieur des biens	462 604	466 172
Financement concessionnaire non amorti	-235 803	-236 185
Droits sur biens existants - Valeurs nettes	226 801	229 987
Amortissement financement du concédant	184 817	181 116
Provision pour renouvellement	339 867	339 431
Droits sur biens à renouveler	524 684	520 547
Passifs spécifiques des concessions de Distributions Publique d'électricité	751 485	750 534

Les passifs spécifiques des concessions sont évalués suivant des méthodes identiques à celles exposées dans l'annexe aux comptes consolidés au 31.12.2017, en particulier dans la note 7.10 qui décrit notamment l'impact d'une méthode alternative de calcul. Celle-ci conduirait à déterminer le montant des engagements contractuels à partir de la valeur actuelle du montant à décaisser pour faire face au renouvellement des biens concédés à l'issue de leur durée de vie.

Note 22 : Provisions

	A l'ouverture	Mouv. de Périmètre	Dotation	Reprise conso.	Reprise sans objet	Variation écart actuariel	Autres variations	Clôture
Prov. litiges (1)	8 733		27	107				8 653
Prov. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi	165 176		6 398	4 307		-3 925		163 342
Prov. Avantages au personnel à long terme	16 039		662	708				15 993
Prov. Avantages au personnel à court terme	3 340		1 632	3 340				1 632
Prov. pour impôts	367			74				293
Prov. pour autres charges	1 350							1 350
Total	195 005	0	8 719	8 536		-3 925		191 263

	Part Courant (< 1 an)	Part Non Courant (> 1 an)
Prov. litiges (1)	1 511	7 143
Prov. autres risques	0	0
Prov. Avantage au personnel – postérieurs à l'emploi	8 792	154 551
Prov. Avantage au personnel – long terme	1 418	14 575
Prov. Avantage au personnel – court terme	1 632	0
Prov. pour impôts	73	220
Prov. pour autres charges	1 131	218
Total	14 557	176 707

(1) Pas d'évolutions significatives sur le 1^{er} semestre 2018 des litiges en cours provisionnés ou non provisionnés et des passifs éventuels (en complément aux remarques mentionnées dans la note 34 de l'annexe consolidée du 31 décembre 2017).

Note 23 : Passifs financiers courants et non courants

	30.06.2018	COURANT		NON COURANT	
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de 5 ans	
Dépôts et cautionnements reçus	5 873		966	4 907	
Emprunts auprès des établissements de crédit					
Dettes financières divers	5 018	357	1 727	2 934	
Instruments financiers dérivés - couverture	615	380	235		
Instruments financiers dérivés - négoce	2 579	2 579			
Total	14 085	3 316	2 928	7 841	

Note 24 : Tableau des flux de trésorerie

24.1. Réconciliation du poste trésorerie nette présenté dans le tableau des flux de trésorerie avec les éléments du bilan

	Trésorerie à l'ouverture	Trésorerie à la clôture
Disponibilités	123 047	62 526
Valeurs mobilières de placement (échéance < 3 mois)	0	0
Compte courant EDF (placements < 3 mois)	0	43 318
Autres passifs	-172	0
Total	122 875	105 844

24.2. Réconciliation du poste trésorerie nette présenté en complément au bas du tableau des flux de trésorerie avec les éléments du bilan

	Trésorerie à l'ouverture 01.01.2018	Trésorerie à la clôture 30.06.2018
Disponibilités	123 047	62 526
Valeurs mobilières de placement	134 050	0
Compte courant EDF (peu importe l'échéance)	0	43 318
Actifs financiers - Placements en comptes à terme (peu importe l'échéance)	0	140 058
Autres passifs	-172	0
Total	256 925	245 902

La variation de trésorerie présentée dans ce tableau comprend également les placements qui ont une échéance de plus de 3 mois mais pour lesquels le risque de changement de valeur est négligeable.

24.3. Tableau de variation de l'endettement financier net

	Trésorerie à l'ouverture 1.01.2018	Variation	Trésorerie à la clôture 30.06.2018
Trésorerie brute	123 047	-17 203	105 844
Soldes créditeurs bancaires	-172	172	0
Trésorerie nette (a)	122 875	-17 031	105 844
Certains passifs financiers à court et long terme	11 753	2 332	14 085
Certains passifs d'exploitation			
Instruments financiers – couverture (appel de marge)			
Intérêts courus sur les postes ci-dessus			
Endettement financier brut (b)	11 753	2 332	14 085
Endettement financier net (a-b)	111 122	-19 363	91 759

Note 25 : Autres engagements

Les engagements mentionnés dans cette note comprennent tous les engagements hors bilan identifiés par le Groupe comme significatifs et pris envers les tiers par l'ensemble des entreprises consolidées par intégration globale (engagements hors bilan des sociétés mises en équivalence exclus des données chiffrées ci-dessous).

Engagements donnés	30.06.2018	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Avals et cautions	1 103	1 061	20	22
Engagements sur commandes d'investissements	32 268	30 367	1 901	
Engagements sur commandes d'exploitation	37 014	30 025	6 980	9
Contrats de locations simples	847	665	182	
Autres engagements (y compris comptes courants) (1)	12 477	8 660		3 817
TOTAL	83 709	70 778	9 083	3 848

(1) Les comptes courants représentent 3 660 K€ des autres engagements donnés au 30 juin 2018.

Au 30 juin 2018, les engagements d'achats d'énergie du Groupe s'élèvent à 249,4 M€, pour des contrats à terme, en contrepartie des ventes aux clients finaux régulés ou ayant exercé leur éligibilité, des ventes aux gestionnaires de réseaux ainsi que des positions de négoce.

Engagements reçus	30.06.2018	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Avals et cautions	296	296		
Engagements sur commandes d'exploitation	11 088	913	10 175	
Contrats de locations simples (loyers immobiliers)	10 305	3 324	6 930	51
Autres engagements (1)	56 401	54 101	2 300	
TOTAL	78 090	58 634	19 405	51

(1) dont une autorisation de découvert de 50 000 K€ comprise dans la convention de trésorerie avec EDF.

Note 26 : Transactions entre parties liées

La nature des opérations avec les parties liées n'a pas connu d'évolution significative depuis le 31 décembre 2017.

En particulier, le Groupe ÉS continue à entretenir des relations significatives avec EDF et RTE pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité.

Note 27 : Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » en se basant sur le reporting effectué en interne.

Les données sectorielles s'entendent avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées aux prix du marché. Les secteurs retenus par le Groupe sont inchangés par rapport à ceux décrits en note 5 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2017 à l'exception des impacts liés à la première application de la norme IFRS 15 (voir note 4.1).

au 30 juin 2018	Distributeur d'électricité	Production et Commercialisation d'électricité et de gaz	Autres secteurs	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	121 768	245 823	4 923		372 514
Chiffre d'affaires inter-secteur	826	9 622	25 383	-35 831	0
Chiffre d'affaires	122 594	255 445	30 306	-35 831	372 514
EBITDA	48 035 (1)	17 150 (1)	6 936 (1)		72 121
Résultat sectoriel	19 575 (1)	5 204 (1)	1 417 (1)		26 196

(1) neutralisation de l'intragroupe au titre des consommations des agents (livraison assurée par la filiale ES Énergies Strasbourg).

au 30 juin 2017 RETRAITE	Distributeur d'électricité	Production et Commercialisation d'électricité et de gaz	Autres secteurs	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	125 207	250 687	4 958		380 852
Chiffre d'affaires inter-secteur	869	3 677	24 625	-29 171	0
Chiffre d'affaires	126 076	254 364	29 583	-29 171	380 852
EBITDA	52 517 (1)	21 801 (1)	2 664 (1)		76 982
Résultat sectoriel	22 947 (1)	9 764 (1)	-1 689 (1)		31 022

(1) neutralisation de l'intragroupe au titre des consommations des agents (livraison assurée par la filiale ES Énergies Strasbourg).

au 30 juin 2017 PUBLIE	Distributeur d'électricité	Production et Commercialisation d'électricité et de gaz	Autres secteurs	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	27 774	395 391	4 801		427 966
Chiffre d'affaires inter-secteur	98 302	3 677	24 625	-126 604	0
Chiffre d'affaires	126 076	399 068	29 426	-126 604	427 966
EBITDA	52 517 (1)	21 801 (1)	2 664 (1)		76 982
Résultat sectoriel	22 947 (1)	9 764 (1)	-1 689 (1)		31 022

Événements postérieurs à la clôture

Néant.